

Réforme du marché sucrier européen

Allocution prononcée par Harald Wiedenhofer, Secrétaire général de l'EFFAT, à l'occasion de la conférence conjointe de l'EFFAT, du CEFS et de la CIBE, tenue à Bruxelles le 28 juin 2005 en présence de Mariann Fischer-Boel, Commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural.

Les enjeux de la réforme du marché du sucre sont considérables: celle-ci concerne avant toute chose des personnes qui s'inquiètent pour leur avenir. La proposition que vient de présenter la Commission n'est pas de nature à dissiper les inquiétudes des travailleurs et des agriculteurs concernés – bien au contraire.

1. Le débat évoque en permanence les différences de prix du sucre, sans jamais chercher à savoir pourquoi la production sucrière est moins chère dans les pays du tiers-monde qu'en Europe. Si le coût est moindre dans le tiers-monde, c'est parce que les producteurs de sucre de ces pays supportent nettement moins de charges sociales et écologiques et parce que bien souvent, aucune norme minimale dans le domaine social et environnemental n'y est respectée. Nous devons bien évidemment, en tant qu'Européens, aider le tiers-monde. Nous ne pouvons toutefois soutenir la comparaison face au travail des enfants. Nous n'attendons pas l'application de salaires identiques dans ces pays, mais nous voulons que tous, pays pauvres inclus, respectent au moins les normes de travail de base du Bureau international du travail, qu'ils reconnaissent les syndicats, qu'ils concluent des conventions collectives et envoient les enfants dans les écoles, non dans les plantations. C'est pourquoi nous devons, également dans le contexte de la problématique du SWAP, d'intégrer les importations des pays pauvres dans un système de gestion des tonnages de la nouvelle organisation du marché sucrier.

2. La proposition de la Commission prévoit l'instauration d'un Fonds de restructuration. Mais comment devrait-il fonctionner? La Commission ne manque jamais une occasion de rappeler, à juste titre, le rôle décisif des partenaires sociaux en cas de restructuration. Pourtant, la proposition actuelle de la Commission n'en dit pas un mot. Pourquoi ? De surcroît, nous nous demandons à quelle part de ce Fonds auront droit les travailleurs concernés.

3. Toutefois, la question qui est de loin la plus importante à nos yeux, c'est de savoir ce qu'il adviendra des travailleurs affectés par les fermetures d'entreprises. Deviendront-ils chômeurs ou trouveront-ils un nouvel emploi? Les travailleurs n'ont pas seulement besoin d'un dédommagement financier et de meilleures aptitudes professionnelles, ils ont aussi besoin d'un nouveau travail. La proposition de la Commission ne présente malheureusement aucune mesure à ce sujet. Certes, l'éthanol représente une possibilité, mais elle est bien trop vague et insuffisamment contraignante. Certes, la proposition prévoit la possibilité de mesures de diversification régionales, mais à partir de 2008 seulement et pour autant que le Fonds ne soit pas épuisé. La Commission ne prend pas non plus l'engagement politique de fournir des moyens issus des Fonds régionaux et structurels pour couvrir les restructurations découlant de la réforme.

Par conséquent, ce dont nous avons besoin d'urgence, c'est d'un programme encadrant la réforme sucrière par le biais d'initiatives et des mesures de politique de l'emploi. Lorsque les travailleurs perdent leur travail à la suite de décisions politiques, les dirigeants politiques ont la responsabilité de créer de nouvelles perspectives d'emploi pour les intéressés.

4. Pour rendre les changements supportables sur le plan social, les seules ressources financières ne suffisent pas: il faut aussi du temps. Or, la proposition de la Commission n'en fait aucun cas. Bien au contraire : tout le concept de la Commission repose sur une approche accélérée et incite à une fermeture aussi rapide que possible des usines. Le calendrier prévu risque, selon nous, d'engendrer un tsunami en matière d'emploi. Quant à savoir comment créer de nouvelles opportunités d'embauche, la Commission reste silencieuse à ce sujet.

5. Cette cure radicale proposée par la Commission est inutile, car il existe des alternatives émanant justement des pays du tiers-monde concernés et compatibles avec les exigences du Panel de l'OMC. Pourquoi les prix doivent-ils diminuer si rapidement et de manière si spectaculaire? Les conséquences ne peuvent être que funestes pour les intéressés. Pourquoi, par exemple, ne pas maintenir les prix à l'ancien niveau pendant plusieurs années avant de les réduire ? Nous disposerions ainsi de davantage de temps et de ressources pour affronter les changements. Tout le monde en tirerait avantage. C'est pourquoi la justification employée par la Commission dans ce dossier ne me convainc pas le moins du monde.

Si nous voulons vraiment une solution socialement supportable, nous avons besoin

- d'une réduction de prix plus modérée, susceptible de procurer davantage de moyens au Fonds de restructuration également;
- d'alternatives et de projets en matière d'emploi pour les travailleurs concernés et
- de délais de transition plus longs qui nous donneront avant tout la possibilité de créer les alternatives requises pour l'emploi dans les régions rurales touchées.

Une proposition acceptant inutilement la perte de milliers d'emplois sans en proposer de nouveaux n'est ni supportable ni durable. C'est pourquoi nous prions la Commission d'élaborer avec nous, les intéressés, une réforme du marché sucrier qui rende justice aux attentes internationales, tout en constituant un exemple de restructuration socialement acceptable dans l'Union. Nous sommes prêts. Nous espérons sincèrement que la Commission l'est aussi.